



CERTIFICAT D'ATTRIBUTION DU LABEL LUCIE 26000

Témoin de l'engagement de IFIS en faveur du développement durable

Le présent certificat est décerné ce jour à IFIS à l'issue de l'analyse de ses engagements de progrès
par le Comité de Labellisation LUCIE.

Celui-ci a considéré, au regard de l'évaluation de maturité RSE réalisée par SGS,
que les engagements pris sur 36 mois permettront de faire progresser l'organisation de manière significative en matière de Responsabilité
Sociétale sur cette période.

Le présent certificat est délivré à IFIS pour une durée de 36 mois, sous réserve d'une confirmation effective de la mise en œuvre des
engagements de progrès annoncés après une période de 18 mois à compter de ce jour.

Fait à Paris, le 05/12/2024

Le Président de l'Agence LUCIE
M. Alan FUSTEC